

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ PRÉPOSÉ.E – ÉQUIPE DE SOIR SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Concours 25-315

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité du chef de section – équipe de soir, le titulaire du poste exécute diverses tâches relatives à l'entretien saisonnier, à l'entretien du réseau routier, à la réparation d'urgence et à certaines tâches reliées au réseau d'aqueduc et égouts.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Agir au sein d'une équipe de travail et effectuer des tâches relatives à l'entretien général du territoire de la Ville, soit des travaux relevant de la Division voirie et entretien des réseaux ou des tâches non spécialisées relevant de l'horticulture, par exemple :
 - assister un opérateur "A" ou "B" dans l'exécution du travail;
 - effectuer des réparations ponctuelles d'asphalte;
 - faire le nettoyage de printemps;
 - voir à l'entretien du réseau routier et des stationnements;
 - faire les tournées de ramassage de poubelles;
 - arroser les plantations (jardinières et autres);
 - procéder à l'installation des pots de fleurs et décors hivernaux;
 - faire l'installation ou le retrait de la signalisation lors de chantier ou d'un événement;
 - porter assistance lorsque nécessaire et demandé par le Service de sécurité incendie lors d'incendie, etc.;
- Ramasser les feuilles, les papiers et les débris de toute nature s'amassant sur la voie publique;
- Participer aux activités reliées au déneigement de la voie publique, des trottoirs, des bornes-fontaines, etc.;
- Faire l'épandage de sel et de sable sur les rues et les trottoirs;
- Effectuer des réparations de conduites d'aqueduc et d'égouts lors de bris;
- Participer au rinçage du réseau d'aqueduc suivant des routes de rinçage définies par le Service du génie;
- S'assurer du bon état des poteaux d'incendie afin qu'ils soient fonctionnels, et voir à les réparer, à les peindre et à les déneiger lorsque requis;

- S'assurer du bon état du véhicule qui lui est assigné et le maintenir propre;
- Effectue toutes autres tâches que lui confie son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme de secondaire V ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec;
- Détenir un permis de conduire de classe 3;
- Détenir une attestation du cours de Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction conforme aux exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction;
- Détenir de l'expérience dans le domaine de la voirie est un atout;
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : capacité de travailler en équipe, tact, débrouillardise, autonomie et initiative;
- Capacité à établir et à maintenir des relations courtoises et polies avec la clientèle.

Le candidat qui sera sélectionné pour le poste doit s'engager à suivre la formation OPA et réussir l'examen de certification. La Ville procédera à l'inscription de l'employé dès que la période d'essai sera terminée et qu'un cours sera disponible dans la région.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

La semaine de travail est d'une durée de **40 heures du lundi au vendredi** de 15 h à 23 h comprenant une demi-heure (30) minutes rémunérées pour la prise d'un repas sur le lieu de travail. Du premier lundi de novembre au dernier vendredi de mars, l'horaire est modifié ainsi : de 15 h 30 à 23 h 30 comprenant quarante-cinq (45) minutes rémunérées pour la prise d'un repas.

Le taux horaire est établi à **30,01 \$ (0–12 mois), 32,49 \$ (13–24 mois) et 35,31 \$ (25 mois et plus)**, conformément à la convention collective et la lettre d'entente 2025-03 en vigueur.

POSTULER DÈS MAINTENANT

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 2 juin 2025**, en mentionnant le numéro de concours 25-315, par courriel à : rh@st-hyacinthe.ca.

Note : Dans le but de s'assurer que les candidats puissent remplir les exigences normales rattachées à ce poste, ils doivent accepter de se soumettre aux entrevues, aux tests d'aptitudes ou de connaissances ou à toute autre vérification requise. Les exigences normales sont celles qui sont présentées dans la section « exigences du poste » du présent concours.

L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.